

cours qu'il prononça près d'Edimbourg, alors qu'il était l'hôte de lord Roseberry. Je ne pourrais porter cette accusation contre lui. Il leur a dit qu'en politique nous les devancions de beaucoup; que nous avions adopté en Canada une politique radicale, libérale, ce qu'ils espéraient sincèrement imiter plus tard.

Dans ce long et éloquent discours, et je l'ai lu avec plaisir, car il contenait plusieurs points où le Canada, dans sa législation libre des embarras d'une vieille monarchie—

M. BLAKE: Ecoutez, écoutez.

Sir JOHN A. MACDONALD— avait devancé l'Angleterre sur plusieurs questions. L'honorable député n'a pas dit un mot sur les avantages qu'offre ce pays aux classes encombrées, en Angleterre; pas un mot pour faire ressortir les avantages offerts aux Anglais, nos compatriotes, qui voudraient venir ici s'établir dans notre grand Nord-Ouest. Oh non; cela aurait été une contradiction de ses discours précédents, si éloquents, et qui ont été considérés d'une grande valeur par les agents des terres des Etats-Unis, qui les ont imprimés avec un portrait de l'honorable monsieur comme frontispice. L'honorable député, comme je l'ai dit, ne trouvant pas de remarques à faire sur le discours du trône, dit qu'il contient très peu de choses; mais en l'examinant vous verrez qu'il y a bien peu de choses inutiles et beaucoup de législation pratique dans le discours du trône, si l'honorable député, ou plutôt si ses partisans peuvent le déterminer à oublier les personnalités et à affecter sa haute intelligence à la législation. Nous aurions dû, dit-il, nous réunir plus tôt. Nous sommes un peu en retard, il est vrai, mais il ne faut pas abuser de la patience humaine. L'année dernière l'éloquence des députés de la gauche ayant fait durer la session six mois au lieu de trois, nous ne sommes pas tous nés millionnaires, quelques-uns d'entre nous ont des affaires chez eux, et certainement, après avoir été retenus ici six mois, une vacance de six mois n'était pas trop longue. En outre on espérait que les négociations avec le gouvernement américain au sujet d'une commission conjointe non seulement pour étudier la question des pêcheries, mais pour prendre en considération la haute question de réciprocité, auraient fait d'assez grands progrès entre le 4 décembre et aujourd'hui pour nous permettre, dès le commencement de la session, de présenter un projet de loi basé sur ces négociations.

En parlant de cette commission l'honorable député dit que je n'ai jamais été aussi surpris qu'à la dernière session, lorsqu'on nous blâma de faire cet arrangement et qu'on nous dit que la chose n'était pas nécessaire. Je crois que l'honorable député de Elgin-Ouest (M. Casey) a spécialement été éloquent sur ce sujet.

M. CASEY: Ecoutez, écoutez.

Sir JOHN A. MACDONALD: Puis l'honorable député dit que du moment que l'avis a été donné que le traité devait finir dans deux ans, on aurait dû commencer de suite de nouvelles négociations. M. l'Orateur, il y a dans cette proposition une mauvaise foi qui devra rencontrer la désapprobation du peuple du Canada.

Est-ce que le gouvernement avant 1873, et en 1874 n'est pas allé à Washington, et cela presque à genoux, demander de renouveler le traité de réciprocité? N'avons-nous pas peut-être compromis notre dignité en faisant les démarches que nous avons faites pour conserver nos avantages commerciaux? Mais plus nous avons fait de démarches, plus nous avons prié et supplié le gouvernement américain de nous ouvrir ses marchés, plus nous avons été injurieusement traités, et à la fin nous avons été forcés de convenir qu'il était inutile de compromettre notre dignité en cherchant à obtenir des Etats-Unis ce qu'ils étaient décidés à ne pas nous accorder. Figurez-vous que le Congrès américain, le Sénat, une branche du pouvoir exécutif ainsi que le pouvoir législatif, étaient unis au peuple en donnant avis à l'Angleterre qu'il fallait rompre ce traité. L'avis a été donné et les Etats-

Sir JOHN A. MACDONALD

Unis devaient avoir leur but en agissant ainsi; et du moment qu'ils eurent solennellement déclaré qu'ils ne voulaient, à aucun prix, avoir un traité, du moment qu'ils eurent autorisé le président à avertir le gouvernement anglais; à ce moment, dis-je, nous serions allés leur dire sans aucune espérance de succès: "Vous avez donné cet avis, vous n'êtes pas sérieux; retirez-le; consentez à renouveler le traité et donnez-nous cinq millions." C'est là la suggestion faite par la gauche.

Quelques DÉPUTÉS: Non.

Sir JOHN A. MACDONALD: C'est la suggestion faite par l'honorable député qui vient de parler.

M. BLAKE: Non.

Sir JOHN A. MACDONALD: Oui: il a dit que nous aurions dû essayer de renouveler le traité dès que l'avis fut donné. Voilà ce qu'il a dit aujourd'hui même, il a dit aujourd'hui même, il y a une heure, devant la Chambre; et figurez-vous notre démarche auprès du gouvernement qui a accepté la dénonciation du traité. Le président, s'il l'eût jugé à propos, pouvait refuser de donner effet à la résolution, mais il n'en a rien fait; les pouvoirs législatif et exécutif se sentent entendus pour donner fin au traité, et il ne convenait pas, pour un gouvernement, d'aller demander ce que l'on ne pouvait pas raisonnablement obtenir. En outre, ne savons-nous pas que M. Blain, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, basait uniquement le succès de son élection dans le fait de soulever un sentiment anti-anglais? Ne savons-nous pas combien son Etat du Maine était opposé au renouvellement du traité des pêcheries; comment il basait le succès de son élection à la présidence sur le sentiment purement américain, c'est-à-dire anti-anglais, qu'il cherchait à exciter. Et je dirai à l'honorable député—ce n'est pas un secret—que le gouvernement de Sa Majesté, aussi bien que le gouvernement canadien, a pensé que c'était la plus mauvaise occasion possible pour tenter le renouvellement du traité, justement à la veille de l'élection présidentielle, alors que chaque parti luttait l'un contre l'autre, et que le parti démocratique n'osait se prononcer en faveur du libre échange ou de la réciprocité. Puis les deux partis étaient tellement décidés de mettre de côté toute expression ou résolution de quelque intérêt pendant l'élection, qu'on nous a avertis, et la précaution était inutile, car nous le savions, qu'il serait de la plus haute folie, que ce serait courir au-devant d'un insuccès, d'essayer de faire des arrangements avant la fin des élections, mais qu'alors nous pourrions avec espérance entrer en négociations. En effet, immédiatement après la formation du gouvernement nous sommes entrés en communications, et cela, je crois, d'une manière heureuse, auprès du Président et de ses conseillers. Nous leur avons dit que nous voulions être de bons voisins; que les pêcheurs américains savaient que le traité devait cesser d'exister; qu'ils allaient préparer leurs vaisseaux de pêche en mars ou avril, et que le 2 juillet leurs vaisseaux seraient saisissables, et par conséquent leur pêche perdue, ce qui créerait une grande irritation pouvant mettre en danger les bonnes relations qui existent depuis plusieurs années entre les Etats-Unis et le Canada. La proposition était amicale; elle fut reçue comme telle et vivement approuvée par le président Cleveland et le secrétaire d'Etat, M. Bayard; et le gouvernement des Américains, le président et le secrétaire d'Etat ont agi de concert pour présenter un message au Congrès demandant la nomination d'une commission conjointe, non seulement pour régler la question des pêcheries, mais pour étudier la question beaucoup plus importante du commerce international entre le Canada et les Etats-Unis. Ce n'est nullement la faute du président, ni la nôtre, si le Congrès ou le Sénat ont refusé de nommer une commission. Ce n'est pas notre faute, et j'ose dire qu'il est regrettable pour le président que ses représentations aient eu un aussi malheureux résultat.

Mais, le fait est là, que ces représentants n'ont pas eu de succès; le fait est là que même dans ces circonstances favo-